

# CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2017

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GIAIME (9 /9)

Etaient présents : Mmes GIAIME Nathalie, QUEYREL Nicole, Mrs, NICOLAS Laurent, JACOB Stéphane, EYRAUD Joël, DANY Guy,

Absents excusés :

Monsieur ROUAULT Samuel

Monsieur ASTRION Julien donne pouvoir à Monsieur JACOB Stéphane

Monsieur VALLON Joël donne pourvoir à Madame QUEYREL Nicole

Madame BOISSERENQ Josiane donne pouvoir à Monsieur NICOLAS Laurent

Le compte-rendu de la séance 25 aout 2017 est approuvé par les membres du conseil municipal (9/9)

La séance est ouverte à 20h.

### **1-VENTE DE L'ANCIENNE EPAREUSE :**

Suite à l'annonce sur le bon coin du 5 septembre 2017 concernant la mise en vente par la commune d'une épareuse (type Rousseau 450) le GAEC du Pra Panché situé à Jarjayes fait une proposition d'achat de cet engin pour un montant de 5000 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition d'achat pour un montant total de 5000 € TTC. (Voté 9/9).

### **2-MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL-D'AVANCE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier les statuts de la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) avant la fin de l'année 2017 pour une application au 1 er janvier 2018.

En effet il rappelle que la CCSPVA dispose d'un délai de deux ans à compter de l'arrêté de création pour modifier les actions relevant des services à la population (comme la cantine, le centre aéré, le transport à la demande).

Il mentionne également que la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations deviendra au 1 er janvier 2018 une compétence obligatoire pour la communauté des communes.

Il ajoute que désormais, il ne sera plus possible de distinguer le poste « assainissement collectif » et « assainissement non collectif ».

En effet au 1 er janvier 2018, la CCSPVA se verra transférer la compétence optionnelle « assainissement » dans sons intégralité y compris la gestion des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent la modification des statuts de la communauté des communes Serre-Ponçon Val de Durance (voté 9/9).

### **3-DELIBERATION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET DE L'EAU :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la décision modificative du budget afin de passer les écritures d'amortissement 2017.

- Section d'investissement (dépenses) :

023- immobilisations en cours - 22 129.96 €

042 –opérations d'ordre de transfert entre sections + 22 129.96€

(Recettes de fonctionnement)

- Section de fonctionnement (recettes) :

Il convient de transférer les crédits du 774 au 777

77- section de fonctionnement 777 + 22 129.96 €

77- 774 - 22 129.96 €

Fonctionnement chap 14+ 238 chap 22 -238 – différence agence de l'eau.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent cette décision modificative du budget de la commune. (Voté 9/9)

**4-QUESTIONS DIVERSES :**

-Délibération pour le recrutement d'agents contractuels :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité.

Ce type de recrutement est opéré par contrats à durée déterminée et renouvelés par décision expresse dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ces contrats peuvent prendre effet avant la date de départ de l'agent.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent cette délibération. (Voté 9/9)

-Autorisation pour décollage et atterrissage d'un petit hélicoptère sur la commune d'Avançon :

Le sujet sera traité lors d'un prochain conseil municipal, après renseignement auprès de la préfecture des Hautes-Alpes

Fin de la séance 22h30



*[Handwritten signature in blue ink]*